

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 13 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, et M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, M. François AKAKO et M. Adrien DESSAILLY (jusqu'à la délibération 2025_11_05), Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. André SAGNOL pouvoir à

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à

Mme Rose Marie ABRIAL pouvoir à

Mme Manon GOURDY

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Florent PARET

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

M. Adrien DESSAILLY (à partir de la délibération 2025_11_06)

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Rapport d'activité 2024 Communauté de Communes Marches du Velay - Rochebaron

(Délibération 2025_11_03)

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président de la communauté de communes « *Marches du Velay Rochebaron* » a adressé au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) en 2024.

Cette transmission est une obligation, issue de l'article L.5211.39 au CGCT, et s'impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Le rapport d'activité doit être présenté à l'assemblée délibérante du groupement puis faire l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation dudit rapport qui a été joint à la note de synthèse et est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes « *Marches du Velay-Rochebaron* ».

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 18/11/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 18/11/2025

Pour Copie conforme le : 18/11/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE